



Genève, le 23 février 2010

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Suisse-Libye

Le Conseil d'Etat genevois se réjouit que l'un des deux ressortissants suisses retenus depuis plusieurs mois en Libye ait pu retrouver sa liberté de mouvement et qu'il puisse bientôt rejoindre ses proches. En accord avec la Confédération, il n'y aura pas d'accueil officiel à l'arrivée de M. Hamdani.

Le Conseil d'Etat genevois, comme il le fait depuis plusieurs mois, s'en remet à la gestion de cette affaire par les autorités fédérales et ne fera aucun autre commentaire aussi longtemps que le second ressortissant suisse concerné ne sera pas revenu dans notre pays.

* * * * *